

Subsides

J'ai écouté l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain faire un discours qui date de deux ou trois ans. J'ai entendu les députés de Crowfoot et de Saskatoon-Humboldt faire les mêmes discours, mais beaucoup mieux il y a deux ans. Le député semble tenter vouloir faire renaître le mythe d'Alvin le vendeur de blé. J'ai remarqué la réaction du ministre de la Justice qui, après une première déception, a essayé de combattre ce mythe. Je crois qu'il y a réussi dans une certaine mesure. Pourtant, si le ministre de la Justice avait dit en 1969 et en 1970 ce qu'il a dit ce soir et s'il avait fait preuve de fermeté à l'égard des chemins de fer, nous n'aurions peut-être pas à débattre la question aujourd'hui.

• (2140)

La réaction du député de Qu'Appelle-Moose Mountain au cours du débat était assez typiquement conservatrice, mais il est un peu moins vieux jeu que ses collègues qui ont pris la parole la semaine dernière. Il remonte à 1957 et essaie d'endiguer des eaux qui sont déjà passées sous les ponts. J'ai apprécié certaines remarques du ministre de la Justice. J'ai même compris sa plaidoirie de dernière extrémité en faveur du programme LIFT, j'ai même compati; j'espère d'ailleurs qu'il le maintiendra dans ma circonscription. Mais je le répète, monsieur l'Orateur, beaucoup d'eau est passée sous les ponts.

Il est amusant d'entendre depuis quatre ans et demi le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et le ministre de la Justice se renvoyer la balle, disant: «J'ai vendu plus de blé que vous». Lequel des deux a vendu le plus de blé? Tout cela se fait au détriment des producteurs de blé des provinces des Prairies. Tous les deux parlent de production maximum mais ils ne disent rien des prix ou, lorsqu'ils en parlent, c'est pour dire que la production est excessive. Cela dure depuis plusieurs années et même s'ils sont tous deux passés au pouvoir, nous avons perdu des dizaines de milliers de céréaliculteurs dans les trois provinces des Prairies.

Seuls les génies organisateurs des partis d'antan avaient la possibilité de le faire dans un pays où le grain pousse naturellement. Il est amusant de les écouter parler de prix. Lorsque les conservateurs ont promis à la mi-septembre une augmentation de 25 ou 30 c. le boisseau, le ministre de la Justice les a assommés le lendemain et a enlevé le morceau à 5c. près. Mais tous deux ont oublié que les agriculteurs ne s'y trompaient pas. Cet argent leur appartenait. Le ministre de la Justice aurait pu annoncer un prix qui serait entré en vigueur le 1^{er} août, au début de l'année-récolte; il aurait pu le faire en juillet. Évidemment, il était plus attrayant de l'annoncer à la fin de septembre ou en octobre. Pourtant, il a gagné la partie aux conservateurs à 5c. près le boisseau, se servant de l'argent des agriculteurs.

Le ministre a eu le courage de mentionner le bill sur la stabilisation ce soir, et je suis heureux qu'il en ait parlé. Si lui et le gouvernement ont l'intention de le représenter, j'aimerais lui rafraîchir la mémoire. Peut-être se souviendra-t-il qu'au cours du débat sur cette mesure avant qu'elle soit retirée, on avait avancé quatre points qui auraient dû être inclus dans le bill s'il devait être acceptable aux producteurs de grain de l'Ouest. J'ai été heureux de voir que l'un l'a été, celui qui avait trait à l'assurance-récolte.

Puis-je rappeler au ministre, s'il à l'intention de le représenter, qu'il reste trois choses à faire, des révisions à apporter à son programme de stabilisation, s'il doit être acceptable à la Chambre ou aux organismes agricoles et

aux producteurs de grain dans l'Ouest du Canada. Le premier point est l'entreposage des céréales. J'espère que le ministre a maintenant abandonné l'idée d'abroger la loi sur les réserves provisoires de blé. Nous accueillerons favorablement des amendements positifs, mais nous espérons qu'il a abandonné cette idée. Nous espérons que lui et ses collègues se sont rendu compte du bien-fondé de ce que nous avons proposé il y a un an et demi, à savoir que le pays tout entier devrait assumer une part du coût d'entreposage des grains, non seulement pour le blé mais pour tous les grains.

Deuxièmement, le programme doit être établi selon le revenu net, et non le revenu brut. Je n'ai pas besoin d'en ajouter davantage sur ce sujet. Le ministre est allé rencontrer les organismes agricoles et les provinces, et j'espère qu'il a compris ce message s'il songe à présenter un nouveau programme de stabilisation. Troisièmement, le programme doit prévoir un certain genre de prix garanti relié en quelque façon au coût de production ou tenant compte d'une combinaison des prix garantis et de certains contrôles sur l'augmentation des coûts agricoles. Tout programme de stabilisation devra tenir compte de ces trois points s'il doit être acceptable aux producteurs de grains de l'Ouest du Canada.

Nous avons été témoins de prétendus excédents au Canada et de prétendues pénuries mondiales et les gouvernements successifs, qu'ont formés les vieux partis, ont manipulé les prix agricoles en se servant de l'argent même des cultivateurs. Les prix agricoles ont toujours fluctué à la moindre évolution des marchés mondiaux. Tant qu'un gouvernement fédéral ne sera pas disposé à soutenir les prix de l'industrie céréalière et à lui éviter de subir les caprices des marchés mondiaux, nos problèmes passés continueront de se poser.

Il ne suffit pas que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain ou le ministre de la Justice se vante des quantités de céréales transportées par chacun si, premièrement, elles ont été vendues à un prix insuffisant ou si, deuxièmement, il n'existe aucune garantie ni protection de ces prix pour les céréaliculteurs lorsque la production est à un niveau normal. C'est indéniablement en partie ce qu'il nous faut faire. Nous ne pouvons laisser les producteurs de céréales à la merci des marchés mondiaux. Toute la force et la richesse du pays tout entier sont nécessaires pour soutenir nos prix agricoles et, dans le cas présent, des céréales.

On a parlé ce soir de commercialisation ordonnée, ce que je trouve hautement amusant de la part de députés des partis libéral et tory qui, depuis des années, se battent sur ce sujet. Je dirai au ministre de la Justice que mon parti appuie, comme il l'a toujours fait depuis sa création en 1932, la commercialisation ordonnée des six céréales par la Commission du blé. En fait, à cette époque, il ne s'agissait que de cinq céréales. Nous approuverons toujours ce principe.

J'accepte l'idée d'un plébiscite. Je suis certain que la majorité écrasante des producteurs céréaliers de l'Ouest désire que les trois grains relèvent de la Commission du blé. Je suis convaincu que les producteurs de colza sont fatigués de la façon dont on leur impose des prix. Il est facile au ministre de s'en laver les mains et de faire confiance à un plébiscite. Je me demande cependant s'il est sincère. Quelle mesure prend-il directement, de même que la Commission du blé et le gouvernement, pour fournir aux producteurs de céréales des renseignements positifs susceptibles de les convaincre unanimement de faire relever le colza de la Commission du blé?